



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Territoire de Belfort

République Française

Demande de carte d'identité pour une personne MINEURE

Pour une carte d'identité : le délai de traitement moyen est de 3 à 5 semaines

La présence du demandeur accompagné de son représentant légal est obligatoire (au moment de la demande - à partir de 13 ans prise d'empreintes- ou au moment du retrait du titre d'identité)

Pièces à fournir dans tous les cas (dossier à remplir au stylo noir et en majuscules)

Document à fournir	Observations
2 photos d'identité non découpées, ne rien écrire derrière et de préférence des photos chez le photographe	Ces photos (format 35 x 45 mm) doivent être identiques, récentes et ressemblantes, tête nue, de face, sur fond clair et uni, expression neutre
Carte d'identité sécurisée	Original + photocopie (recto/verso pour la CNI ou les 4 premières pages du passeport)
Justificatif de domicile récent de l'autorité parentale (facture de gaz, d'électricité, de téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition,...)	Original + photocopie Si vous habitez chez <u>quelqu'un</u> : - attestation sur l'honneur de l'hébergeant - justificatif de domicile de l'hébergeant - Justificatif d'identité au nom de l'hébergeant (copie CNI, passeport, ...)
Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale	Selon le cas : - Parents mariés : livret de famille - Les parents sont séparés ou divorcés : original + copie de la décision de justice qui désigne le (ou les) parents qui exerce(nt) l'autorité parentale ; - Une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale : original + copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou la délégation de l'autorité parentale - Le mineur est sous tutelle : original + copie de la décision du conseil de famille ou la décision de justice qui désigne le tuteur.
Timbres fiscaux	Pour la CNI : Gratuit sauf en cas de perte ou de vol
Si changement d'état civil, selon le cas : Copie intégrale de l'acte de naissance, jugement de divorce (original + photocopie)	-

En cas de première demande ou de renouvellement d'un titre non sécurisé ou sécurisé périmé depuis + de 2 ans

Document à fournir en complément	Observations
Justificatif d'état civil	Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
<u>Si vous êtes né en France ou à l'étranger de parents nés à l'étranger</u> : justificatif de nationalité française	- mention de nationalité sur l'acte de naissance - certificat de nationalité - décret de naturalisation

.../...

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Jeudi : 16 h 00 – 18 h 00

Mardi et Samedi : 10 h 30 – 12 h 00



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Territoire de Belfort

République Française

En cas de perte ou de vol du précédent titre

Document à fournir en complément	Observations
Déclaration de perte (en mairie) ou de vol (gendarmerie)	Original + photocopie
Un titre d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, carte professionnelle, passeport...)	Original + photocopie
Timbre fiscal	Pour la carte d'identité UNIQUEMENT : 25 €

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Jeudi : 16 h 00 – 18 h 00

Mardi et Samedi : 10 h 30 – 12 h 00